

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

3148 - Est-ce que la femme doit se voiler en présence d'un enfant de cinq ans ?

question

J'ai épousé un homme qui a d'autres épouses et j'ai un enfant de cinq ans qui n'est pas son fils. Est-ce que ses épouses doivent se voiler en présence de mon fils ? Puisse Allah vous récompenser par le bien ...

la réponse favorite

Louange à Allah.

L'enfant en question est de bas âge et sa présence ne nécessite pas le port du voile. Allah le Très Haut a dit : **Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté, et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et qu' elles rabattent leur voile sur leurs poitrines; et qu' elles ne montrent leurs atours qu' à leurs maris, ou à leurs pères, ou aux pères de leurs maris, ou à leurs fils, ou aux fils de leurs maris, ou à leurs frères, ou aux fils de leurs frères, ou aux fils de leurs sœurs, ou aux femmes musulmanes, ou aux esclaves qu' elles possèdent, ou aux domestiques mâles impuissants, ou aux garçons impubères qui ignorent tout des parties cachées des femmes. Et qu' elles ne frappent pas avec leurs pieds de façon que l' on sache ce qu' elles cachent de leurs parures. Et repentez- vous tous devant Allah, ô croyants, afin que vous récoltiez le succès.** (Coran, 24 : 31). Ce garçon n'est pas conscient de l'intérêt des parties intimes des femmes et on peut bien exhiber les parures féminines devant lui. Ibn Kathir (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit dans son commentaire du Coran : **Les propos du Très Haut : ou les enfants qui n'ont pas encore découverts les parties intimes des femmes** signifient les tout petits qui ne comprennent pas les comportements des femmes et leurs gestes de provocation comme

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

leur doux langage, leurs démarches suggestives, leurs mouvements et leurs attitudes... Si un enfant est si jeune qu'il ne comprend rien de cela, il peut entrer chez les femmes. S'il est adolescent ou proche de l'adolescence et connaît cela et fait la distinction entre la belle et la laide, on ne doit pas lui permettre d'entrer chez les femmes.

Allah le Très Haut le sait mieux.